DIRECTION COMMUNE DES ETABLISSMENTS	FICHE DE POSTE DIRECTEUR ADJOINT	Page 1/3 Version : 1
DU CHAROLAIS- BRIONNAIS	Direction Déléguée des Etablissements Sanitaires de Proximité et des Etablissements Médico-Sociaux	Date d'application :
	Document N° : CHPLM- FP -	Date limite de validité :

	QUI	Date
Rédaction	Patrick MUNOZ	
Vérification	Pierre KEMPF	
Approbation	Pierre KEMPF	

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction : DIRECTEUR ADJOINT en charge de la Direction Déléguée des

établissements suivants :

- CH Charolles
- CH La Clayette
- CH Marcigny
- EHPAD Bois Ste Marie
- EHPAD Chauffailles
- EHPAD Semur en Brionnais
- EHPAD Digoin
- EHPAD Gueugnon

Grade : D3S ou DH / titulaire, contractuel ou par voie de détachement **Position dans la structure** : Le poste est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. **Relations fonctionnelles** :

- Internes : Equipe de direction commune, ensemble des professionnels de tous les établissements
- Externes: partenaires (HAS, ARS,...), prestataires (fournisseurs, cabinets conseils ...)

ACTIVITES PRINCIPALES

Assurer la conduite générale des établissements cités ci-dessus. A ce titre, le Directeur Délégué, veille avec les équipes placées sous son autorité, et en particulier, les responsables de sites, à la bonne marche des établissements et à leur bon fonctionnement quotidien, et notamment, sur la gestion des ressources humaines et à l'équilibre financier des sites.

Anime et coordonne la politique de la direction commune dans le champ médio-social, représente les établissements dans les différentes instances ou groupe de travail territoriaux ou régionaux.

Prendre en charge le pilotage de projets spécifiques, et plus particulièrement :

- Mise en œuvre des CPOM selon le calendrier établi par le Conseil Départemental
- Réhabilitation des sites suivants :
 - CH Charolles
 - o EHAPD Bois Ste Marie

DIRECTION COMMUNE	FICHE DE POSTE	Page 2/3
DES ETABLISSMENTS DU CHAROLAIS- BRIONNAIS	DIRECTEUR ADJOINT Direction Déléguée des Etablissements Sanitaires de Proximité et des Etablissements Médico-Sociaux	Version : 1 Date d'application :
	Document N° : CHPLM- FP -	Date limite de validité :

- Structuration et organisation des équipes médicales sur les sites suivants :
 - CH Charolles
 - EHPAD Chauffailles
 - EHPAD Semur en Brionnais
 - o Etc
- Supervision de la mise en œuvre des plans de formations en relation avec le CH de Paray-le-Monial
- Animation avec les responsables de sites, du dialogue social
- Animation et représentation du Directeur Général dans les diverses instances des établissements (CS/CA, CME, CHSCT, CTE, CVS, Directoires, CAPL,) et à l'extérieur (CD, ARS....).
- Pilotage et animation des actions et dossiers suivis par les responsables de sites ou de services.

Plus généralement, le Directeur Délégué s'intègre dans les différents projets du territoire (GCS, GHT,.....)

PARTICIPATION AUX INSTANCES

Prépare et coordonne les différentes instances des établissements dont il/elle la charge Participe aux instances

Représente le Directeur au sein des commissions administratives paritaires

Représente l'établissement dans les rencontres extérieures en rapport avec la mission, sur demande du Directeur.

RESSOURCES

II/Elle assure le management et l'encadrement direct de collaborateurs :

- Adjoint au Directeur pour le secteur du Dunois et le CH de Charolles
- AAH Responsable de Site pour l'ensemble des établissements (sauf le CH de Charolles)

CONDITIONS D'EXERCICE

Poste à 100%, temps de travail basé sur les 35 h, participation aux gardes administratives.

Le titulaire exerce ses fonctions dans les lieux qu'il doit fréquenter pour les mener à bien ; le cas échéant, il dispose d'un véhicule de service. En outre, le Directeur adjoint bénéficie d'un bureau et des moyens bureautiques usuels.

II/Elle participe au Comité de Direction de la direction commune.

DELEGATION DE SIGNATURE

Dispose dans le cadre de l'astreinte de cadre de direction d'une délégation de signature pour toutes pièces administratives relatives à la gestion de l'établissement.

Dispose dans le cadre de ses missions fonctionnelles d'une délégation de signature générale couvrant la conduite générale des établissements.